

Protection des espaces naturels

Chiffres-clés en 2003

- Surface proposée en sites Natura 2000 : 5,2 %
- Surface gérée par le conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie : 99,1 ha

Source : DIREN, CSNHN, CASE, 2003

Les protections réglementaires

L'ensemble des mesures de protection réglementaires, permettant la protection des milieux naturels, est issu de réglementations très diverses : urbanisme, législation forestière, protection de la nature, législation de la chasse et de la pêche...

Ces mesures témoignent de la nécessité profonde de fournir aux gestionnaires les moyens de préserver l'intérêt collectif face aux spéculations risquant de dilapider notre patrimoine naturel.

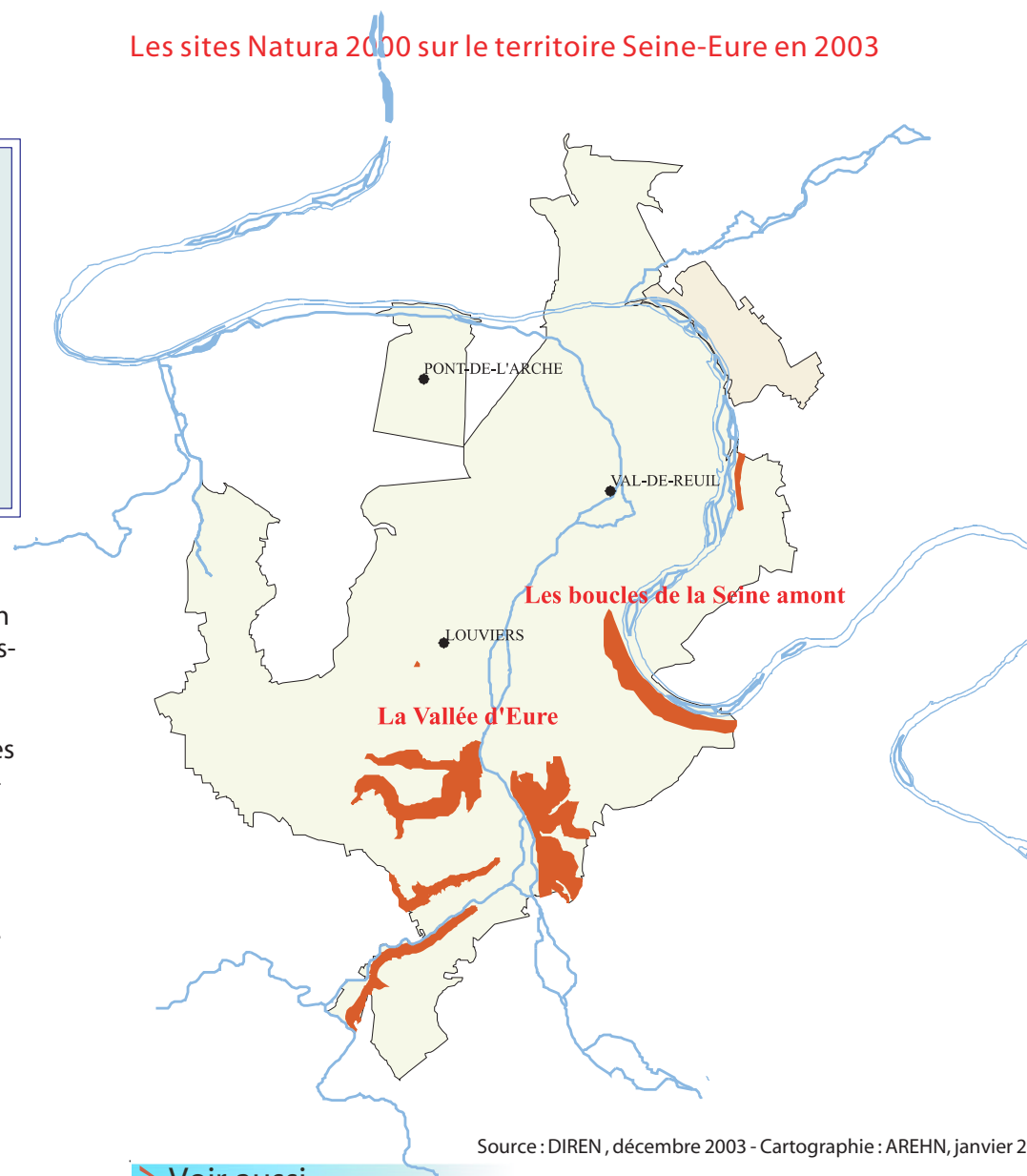
Les sites Natura 2000

Un plan de gestion adapté et des mesures de protection appropriées doivent s'appliquer aux sites Natura 2000 retenus. Tout projet susceptible de porter atteinte aux habitats et aux espèces pour lesquels ces sites ont été désignés, doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

	Europe	France	Haute-Normandie	CASE
Surface proposée en sites Natura 2000 (en % de la surface totale)	10,0%	5,9%	3,6%	5,2%

Source : DIREN, données 2004

Les sites Natura 2000 sur le territoire Seine-Eure en 2003



Source : DIREN, décembre 2003 - Cartographie : AREHN, janvier 2004

> Voir aussi

> [Les sites Natura 2000](#) sur le Tableau de bord régional

Les sites inscrits et classés

Les sites classés sont des sites qui ne peuvent être ni détruits, ni modifiés (sans autorisation) dans leur aspect ou dans leur état. Les sites inscrits, quant à eux, sont des sites dont l'aménagement peut se poursuivre mais avec une vigilance en termes de qualité architecturale et paysagère.

> Voir aussi

> [Carte des sites inscrits et classés](#) dans Paysage du tableau de bord territorial

> [Les sites inscrits et classés](#) sur le Tableau de bord régional

Mise en oeuvre de la gestion conservatoire

Le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie (CSNHN) a été créé le 2 juillet 1993. Cette association, Loi 1901, a pour principal objectif la conservation des sites d'intérêt biologique, écologique et géologique. Dans cette perspective, il assure la maîtrise foncière et d'usage de ces sites, par l'achat, location ou convention de gestion avec le propriétaire. Le Conservatoire s'emploie aussi à la sensibilisation et à l'information au bénéfice des scolaires et du grand public.

En 2004, le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie assure la gestion d'espaces naturels sur 7 communes du territoire.

	Milieu	Superficie (ha)	Maîtrise foncière/usage
Heudebouville	Coteau	28,7	Convention de gestion
Louviers	Mare	0,6	Convention de gestion
Pinterville/Acquigny	Coteau	8,8	Convention de gestion
Vironvay/Saint-Pierre-du-Vauvray	Coteau	67,3	Acquisition et convention
Amfreville-sous-les-Monts	Coteau	101,5	Acquisition et convention
Surface totale		206,9 hectares	

Source : CSNHN, décembre 2003



Les coteaux calcaires, des milieux riches à préserver.

Les sites gérés par le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie en 2003

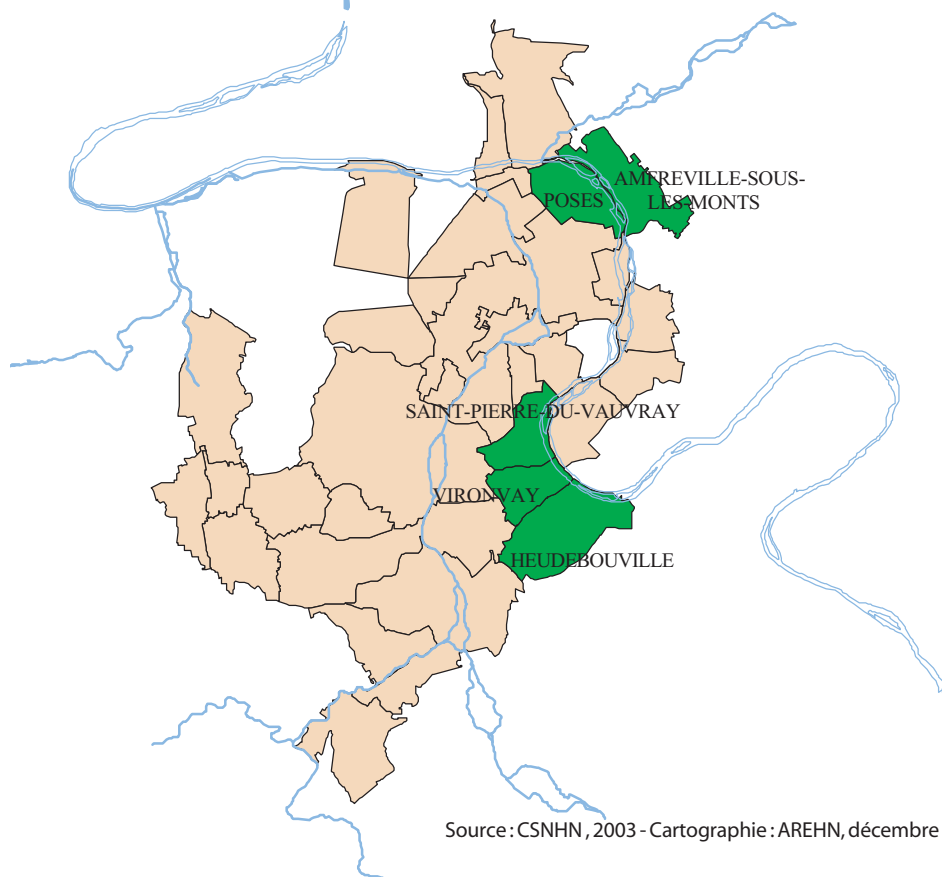


Source : CSNHN, 2004 - Cartographie : AREHN, décembre 2003

Les espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles sont des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier. La procédure d'application de ces sites est à l'initiative des Conseils généraux, elle est actuellement en cours pour le département de l'Eure. Les objectifs de cette procédure sont la protection, la gestion et l'ouverture au public de ces espaces et la réalisation d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Communes concernées par la politique d'espaces naturels sensibles du Département de l'Eure



L'entretien des espaces naturels

La gestion des espaces naturels sur le territoire communautaire est partagée entre différents maîtres d'ouvrage. La CASE est compétente sur certains milieux aquatiques (rivière Eure, mares, etc.).

Compte tenu de la proximité des zones urbaines (particulièrement pour la rivière Eure), la CASE souhaite rendre et maintenir propres les milieux naturels.

Déchets retirés de la rivière Eure sur les communes de Louviers et d'Incarville

	2003	2004	2005
Verres	2,4	2,6	1,9
Ferrailles	500	250	0
Bois	2,7	5	10
Végétaux aquatiques	15	20,5	28
Plastiques	4	1,3	0,5

Unités : en m³ sauf pour ferrailles en kg

Source : CASE, 2005

Ces données ne prennent pas en compte les différents déchets (ex : poubelles, etc.) retirés ponctuellement.

Il est fréquent de constater, comme ici, que la propreté du site réduit les actes d'incivilité.

Les berges de l'Eure sur le territoire communautaire présentent de nombreux signes de dégradation (effondrement, affouillement, érosion, etc.)



Une anse d'érosion est un signe de la mauvaise gestion de la berge.

De nombreuses réfections de berges ont donc été réalisées sur l'Eure en privilégiant sa restauration naturelle (strates de végétation adaptées).

Nombre de ml de berges restaurés sur l'Eure et part de réfection faite en technique douce

	2004	2005
ml de berge réhabilités	600	450
% en techniques écologiques	58%	100%

Source : CASE, 2005

La rivière est un écosystème étendu qui fonctionne avec son lit majeur qui peut représenter une superficie importante. Les échanges au sein de cet écosystème étant très nombreux, les actions menées consistent également à intervenir sur la végétation rivulaire. Des tailles de sélection, un suivi de santé, des plantations et replantations ainsi que la suppression d'espèces indésirables sont réalisés afin de développer un habitat adapté à son écosystème et d'ainsi accueillir la faune qui s'y rattache.

Dans le cadre de cette gestion, une plantation de 650 arbres a été réalisée en 2004 sur la commune d'Incarville.



Les opérations de plantation sont un sujet d'intérêt des promeneurs.

Politique locale

La CASE souhaite valoriser les espaces naturels en préservant les ressources et en préservant les sites naturels majeurs et les corridors écologiques : zones humides, mares, berges, coteaux...

Dans ce cadre, elle va réaliser une étude des espaces naturels de son territoire afin de développer les interconnexions nécessaires aux migrations locales ainsi qu'afin de mettre en place des plans d'actions à court, moyen et long termes sur les milieux aquatiques dont elle a la gestion.